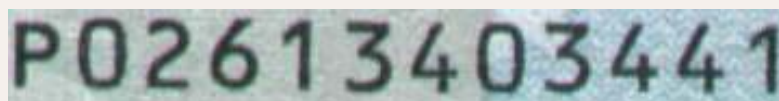


UN BILLET DE BANQUE EN EURO...

Un exemple, en image :



En deux exemplaires, est repris le numéro du billet, rendant chaque exemplaire **unique**. Celui-ci reprend les informations suivantes :



1) d'abord, une lettre, toujours liée au pays émetteur du billet, à savoir :

Lettre	Pays
L	Finlande (Suomi)
M	Portugal
N	Autriche (Österreich)
P	Pays-Bas (Nederland)
S	Italie (Italia)
T	Irlande (Ireland)
U	France
V	Espagne (Espana)
X	Allemagne (Deutschland)
Y	Grèce (Hellás)
Z	Belgique (België)

Dans notre cas, ce sont les Pays-Bas qui ont émis ce billet.

À noter que certaines lettres ne sont pas (encore) utilisées à ce jour :

Lettre	Pays
G	Slovénie (Slovenija)
J	Grande-Bretagne (United Kingdom)
K	Suède (Sverige)
R	Luxembourg (Lëtzebuerg)
W	Danemark (Danmark)

2) ensuite, un long numéro unique dont les dix premiers chiffres peuvent contenir des données, répertoriées selon une structure choisie par chaque pays émetteur, qui peuvent être : le type de billet, l'emplacement du billet sur la planche, la série, le numéro...

3) enfin, le dernier chiffre, une donnée de contrôle, sera toujours compris entre 1 et 9 et est déterminé à partir des autres données du numéro du billet, lettre du pays émetteur compris.

ATTENTION ! Il est peut-être possible que des billets émis dans les autres coupures (10 > 500 EUR) par le pays en question, puissent porter ce même numéro ! Mais il n'y aura, dans chaque coupure, qu'un ET un seul billet portant ce numéro.

Ensuite, voyons d'un peu plus près la face sur laquelle est imprimé le drapeau européen – le recto.....



Pour beaucoup d'entre vous, il s'agit d'un simple bout de papier, permettant de payer tout ce que vous achetez.

Une très large majorité de personnes penseront que « Les billets en EURO ? Ils sont tous pareils ! ».

Et pourtant...chaque billet émis en EURO est unique !

J'en vois déjà certains bondir de stupeur rien qu'en ayant lu la phrase précédente, et pourtant...Sur n'importe quel billet de quelque valeur que ce soit, quelques informations, toutes répertoriées d'une certaine manière, y sont imprimées.

Vous voulez en savoir plus ? Alors parcourons ensemble un billet en EURO...

Celui-ci est constitué de deux faces, imprimées recto - verso. Ces faces se rapportent à un thème précis d'architecture, déterminé en fonction de la valeur du billet :

Valeur	Thème d'architecture
5 €	Classique
10 €	Romane
20 €	Gothique
50 €	Renaissance
100 €	Baroque
200 €	Fer et verre
500 €	Moderne

Tout d'abord, examinons la face où se trouve le numéro du billet – le verso.

Sur cette face, est dessiné un pont - en rapport avec le type d'architecture déterminé ci avant - ainsi que la carte géographique de l'Europe. Par ailleurs, la valeur faciale est imprimée à trois reprises. De plus, en plaçant le billet dans la lumière, vous pourrez distinguer une bande fluorescente reprenant la valeur du billet ainsi que le sigle €, un fil de sécurité (faiblement visible sur la photo), la valeur faciale « à l'envers et par superposition » et un filigrane.

UN BILLET DE BANQUE EN EURO...

suite



Sur cette face, l'on retrouve toujours un élément de l'architecture précitée – tant en relief que dans le filigrane, la valeur faciale en deux exemplaires, le drapeau de la CEE, les différentes abréviations de la Banque Centrale Européenne (BCE), des barres verticales permettant aux aveugles de reconnaître la valeur du billet et un hologramme de sécurité (bandelette pour les billets de 5 – 10 – 20 EUR / pastille pour les autres billets).

Par ailleurs, les éléments suivants peuvent être constatés :

1) les billets sont signés par les Présidents de la BCE, ancien ou en exercice : d'abord, la signature de M. Wim DUISEMBERG, et depuis fin 2004, le paraphe de M. Jean-Claude TRICHET.

2) le millésime du copyright (2002) est imprimé « à titre purement indicatif » et se retrouve sur tous les billets en EURO imprimés depuis la naissance de la monnaie unique jusqu'à ce jour.

3) ce code, un peu barbare de prime abord, reprend des données pouvant être « décodées » comme suit :



* une première lettre relative aux fabricants des €billets :

Lettre	Imprimeur
D	Setec Oy (Vantaa- Finlande)
E	F.C. Oberthür (Chantepie – France)
F	Oesterreichische Nationalbank (Vienne - Autriche)
G	John. Enschede Security Printing (Haarlem – Pays-Bas)
H	De La Rue (Gateshead – Grande-Bretagne)
K	Banc Ceannais na hÉireann (Dublin – Irlande)
L	Banque de France (Chamalières)
M	Fabrica Nacional de Moneda y Timbre (Madrid – Espagne)
N	Bank of Greece (Athènes)
P	Giesecke & Devrient (Munich/Leipzig – Allemagne)
R	Bundesdruckerei (Berlin – Allemagne)
T	Banque Nationale de Belgique (Bruxelles)
U	Valora (Carregado – Portugal)

A noter que certaines lettres ne sont pas (encore) utilisées à ce jour :

Lettre	Imprimeur
A	Bank of England Printing Works (Londres)
C	AB Tumba Bruk (Suède)
S	Danmarks Nationalbank (Danemark)

* un nombre de trois chiffres reprenant le numéro de plaque de fabrication. Le plus haut numéro répertorié actuellement est 048, et est visible sur des billets de 20 EUR émis par la Banque de France (source : www.eurotracer.net).

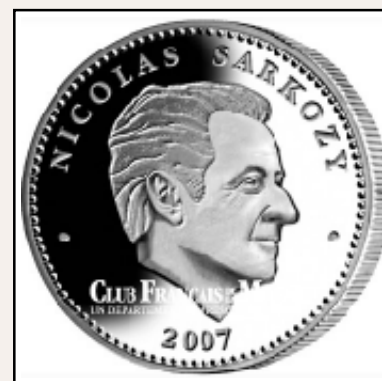
* une coordonnée de situation du billet sur la planche imprimée, toujours indiquée en deux caractères (une lettre + un chiffre) : la plus petite coordonnée vue est A1, la plus grande coordonnée visible est J6 (ex : billets de 5 EUR émis en Belgique). Toutes les coordonnées peuvent être repérées, sur ladite planche, de la manière suivante (*exemple d'une planche de 60 billets*) :

A1	A2	A3	A4	A5	A6
B1	B2	B3	B4	B5	B6
C1	C2	C3	C4	C5	C6
D1	D2	D3	D4	D5	D6
E1	E2	E3	E4	E5	E6
F1	F2	F3	F4	F5	F6
G1	G2	G3	G4	G5	G6
H1	H2	H3	H4	H5	H6
I1	I2	I3	I4	I5	I6
J1	J2	J3	J4	J5	J6

Différentes sortes de plaques sont utilisées : plus la dimension du billet est grande, plus petit sera le nombre de billets imprimables par planche. Par ailleurs, dans certains pays, cette coordonnée correspondra à une information reprise dans le numéro du billet (ex : en Belgique, les 2^e et 3^e chiffres sont liés à la coordonnée de situation du billet sur la planche).

Ainsi, notre exemplaire hollandais a été imprimé... en Allemagne, par Giesecke & Devrient ! Il s'agit de la seule plaque allemande (P006) utilisée pour l'émission d'un billet de 5 EUR des Pays-Bas. Les autres billets de 5 EUR de ce pays ont été fabriqués par l'imprimeur national, et le code de fabrication commencera, de la sorte, par la lettre G.

Fabien Slachmuylders



LE FDG DU MOIS

Là, franchement, quoique l'on pense du nouveau président, il n'a pas mérité ça... Je précise que l'image est mal découpée d'origine, sur leur site...

J'espère qu'aucun graveur professionnel n'est responsable de cela, il a franchement le *look* d'un chanteur de charme sur le retour, genre *latin lover*, avec les cheveux bien laqués, le nez mis en valeur par un angle de trois quarts mal évalué...

La chose est disponible, selon les moyens des fans, en cupro-nickel (100.000 exemplaires !!!, 19,80 €), en argent (4.900 exemplaires, 49 €) et en or ! (980 exemplaires, 398 € 6,45 grammes, le poids et le format du Napoléon mais en 18 carats).

Qui vend cela ? **Trésor du Patrimoine et Club Français de la Monnaie**, qui se flatte d'être revendeur agréé de la Monnaie de Paris.

Je découvre ce qu'ils vendent et j'en suis tétanisé... déjà la médaille est moche et d'un goût discutable, mais ce qui est vendu à côté est à faire dresser les cheveux sur la tête et à la limite pose problème à la dignité présidentielle : la monnaie *Ange et Démon* de Palau, en forme de cœur, le stylo *Napoléon*, la tasse *Marie-Antoinette*... je vous laisse découvrir, et ils annoncent 2.500.000 clients...

Désespérant.

Michel PRIEUR

« SPECIMEN » DE BIRMINGHAM

Suite

sur cette face commune : cela semble avoir été proscrit par la BCE puisqu'en aucun autre pays, des frappes d'essais aux caractéristiques et face commune adoptées n'ont été retrouvées avec un tel signe distinctif, alors que c'était l'usage avant l'euro (en France les frappes avec le mot ESSAI).



3. Les caractéristiques métalliques adoptées, diamètre, poids, métal et tranches sont ceux décidés pour les frappes d'euros courants, sauf 10 cent et 50 cent (cf ci-dessous § 4). Notons que la 2 € porte la tranche autrichienne : est-ce le cas pour les 75 séries frappées ?

4. *Last but not least*, comme disent nos amis anglais, cette série est aussi la confirmation que la **10 cent tranche à stries fines** n'était pas une erreur française, mais correspondait bien aux caractéristiques initiales de l'euro, modifiées par un vote du Parlement le 18 novembre 1998 suite à réclamation des associations d'aveugles et mal-voyants, ainsi que des fabricants d'appareils automatiques (4).

Et plus intéressant, cette série confirme ce que nous avons annoncé à la lecture des documents de la BCE mais encore jamais prouvé, l'existence de la **50 cent stries fines et poids faible** (1 g de moins), modifiée aussi par le vote du parlement du 18 novembre 1998.

Cette 50 cent stries fines poids faible n'a pas été retrouvée à ce jour comme celà a été le cas pour la 10 cent, pourtant on peut souligner que la France avait bien prévu la frappe de 36 millions de pièces en 1998, prévision ramenée à... 0 par communiqué du ministère des Finances le... 20 novembre 1998, soit 2 jours après le changement des caractéristiques !

Quand on sait qu'ensuite la France a décidé, le 11 décembre 2001, d'« importer » 100 millions de pièces de 50 cent espagnoles, il est vrai en pleine grève à Pessac, cela est tout de même troublant. En vérité, nous pensons que tout comme la 10 cent, la 50 cent a pu être frappée aux caractéristiques initiales, puis déformée après le 18 novembre 1998. En reste-t-il chez un fondeur ou... déjà chez un numismate ou un professionnel très discret ?

Datation de cette série

Cette série ayant pour but d'emporter les marchés de frappe, elle doit avoir été fabriquée **entre juin et décembre 1997** :

- frappe effectuée **après** le choix lors du



sommet européen d'Amsterdam, le 16 et 17 juin 1997, de la maquette gagnante de Luc Luyx

- frappe effectuée **avant** les « modifications complexes de graphisme » demandées à Luc Luyx et achevées fin 1997, pour tenir compte des demandes faites par les Etats membres en vue d'améliorer la qualité de la représentation géographique. Les cartes géographiques sont revues, ainsi que la disposition des mots EURO et CENT, et les chiffres des faciales, élargis.

Combien de séries survivantes ?

Visiblement les séries connues actuellement sont en Allemagne et peut-être aussi en Angleterre.

Nous avons repéré à ce jour moins de 5 séries, peut-être la publication auprès des *Amis de l'Euro* et dans le *Bulletin Numismatique* permettra-t-elle d'affiner le nombre survivant, en tout cas au maximum et par définition quelques dizaines.

Cote ?

Initialement autour de 1500 € les prix sont montés rapidement depuis que l'on a commencé à parler de cette série en début d'année... et pour un certain nombre d'entre nous à la rechercher, complète ou en pièces isolées. Ainsi on peut rencontrer aujourd'hui une 2 € specimen proposée à... 650 € Le « marché » devrait se stabiliser une fois repérées les séries survivantes en collection et sur le marché, et après quelques passages en vente.

Daniel KALFON

Ami de l'€uro n° 210

site : www.monnaies-rares.com

Tous nos remerciements à S.C., J. Couteilhas et A. Roy pour les informations ou photographies qu'ils nous ont communiquées sur cette série.

(1) après 2 siècles d'existence, la Birmingham Mint a fait faillite en 2002, a été reprise mais n'est plus qu'une coquille commerciale vide. Un reportage poignant sur l'état des ateliers à l'abandon est visible sur le site (anglais, avec reportage photos) :

www.lightingthedarkness.co.uk/Birmingham%20Mint.htm

(2) il existe aussi une 2 euros Pays-Bas monométallique, essai de frappe à tranche non marquée sans signe distinctif, effectué par Birmingham probablement pour approbation par les autorités avant le début de la frappe, visible à l'adresse : <http://juliencouto.free.fr/32.htm>

(3) les neuf projets finalistes dans la compétition pour le choix de la face commune, sont visibles sur :

<http://www.monnaies-rares.com/MR-forum-euro-creation.htm#concoueu>

Le choix final, effectué par enquête d'opinion, n'est pas le plus mauvais, et nous avons ainsi échappé à quelques gravures dignes de l'époque soviétique.

(4) la délibération du parlement européen du 18 novembre 1998 est visible à l'adresse : <http://www.europarl.europa.eu/press/sdp/journ/fr/1998/n9811181.htm>

Les caractéristiques initiales et modifiées sont expliquées dans un document de la BCE intitulé « *Cahiers de l'euro n° 37* », accessible sur :

<http://www.monnaies-rares.com/MR-forum-euro-creation.htm#cahier>